

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 14 juillet 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatorze Juillet à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des places de stationnement à proximité de la crèche et de l'école primaire dans le cadre de la phase 1 de la renaturation et de la requalification des voiries communales et des espaces publics.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI à Ange LARI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Angélique PIANELLI-CASANOVA, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 20 mai 2025 pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des places de stationnement à proximité de la crèche et de l'école primaire dans le cadre de la phase 1 de la renaturation et de la requalification des voiries communales et des espaces publics.

Après l'analyse des candidatures et des offres, c'est la proposition du groupement d'entreprises comprenant : l'EURL Olivier Pozzo di Borgo Architecture – la société ISB- la SAS Corse Perspectives et le Bureau d'Etudes Techniques Pozzo di Borgo qui a été retenue pour un montant de : 81 461.63 € HT soit 97 753.95 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des places de stationnement à proximité de la crèche et de l'école primaire dans le cadre de la phase 1 de la renaturation et de la requalification des voiries communales et des espaces publics au groupement d'entreprises : EURL Olivier Pozzo di Borgo Architecture-ISB-SAS Corse Perspectives et le BET Pozzo di Borgo.
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit marché.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 à l'article 2312 de l'opération 215.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 15.07.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 16.07.2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250714-2025-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2025

Fait à PROPRIANO, le 14 Juillet 2025

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

